

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU ROVE
SEANCE DU 09 DECEMBRE 2025**

Conseillers Municipaux : Effectif : 29 ; Présents : 24 ; Pouvoirs : 5 ; Absents : 5

L'an deux Mil vingt-cinq, le neuf décembre à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul SABATINO Maire**, suite à la convocation en date du 03 décembre 2025.

ETAIENT PRESENTS : **BARTOLI Michel - BONNET Marie-Claude - CADIERE Christiane - CASABURI Francine - CAZABAN Claude - CORTES Jeanne - COSTE Raymonde - DEQUIVRE Claude - DESMATS Nicole - FIORI Frédéric - FERNANDEZ Danielle - GIRAUD Chantal - GUEVARA David - GROBEL Pierre - JUAN Annie - LAVAL Jacques - MARTINEZ Véronique - MAZADE Alain - MISSIMILLY Laurent - MONTALBAN Francis - ROSSO Viviane - SABATINO Paul - SACOMAN Roger - SOLE Jean-Pierre.**

ONT DONNE POUVOIR : **CANGELOSI Laetitia à MAZADE Alain - GUIDI Marie-Noëlle à BONNET Marie-Claude - LILLO Sabine à MARTINEZ Véronique - MAISONNEUVE Régis à SABATINO Paul - SALAS Aline à ROSSO Viviane**

ABSENTS : **CANGELOSI Laetitia - GUIDI Marie-Noëlle - LILLO Sabine - MAISONNEUVE Régis - SALAS Aline**

SECRETAIRE DE SEANCE : **CADIERE Christiane**

2025-07bis-20

DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT N°2 / 2025

Le conseil municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code des communes ;
- Vu le budget primitif de la ville du ROVE pour l'exercice 2025 adopté par délibération n°2025-01-03 du 07/02/2025 ;
- Vu la décision modificative n° 1 au budget primitif 2025 adoptée par délibération n°2025/06bis/06 du 16/09/2025 ;
- Considérant la nécessité d'effectuer des inscriptions et ajustements budgétaires ;
- Vu le projet de décision modificative n° 2 au budget primitif 2025 présenté par Monsieur le Maire de la Commune du ROVE ;

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que la décision modificative de crédits n°2 fait apparaître une augmentation de crédits sur le budget primitif 2025 pour un montant de **233 500 €**.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **114 000 €**.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **119 500 €**.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative de crédits n°2 qui sera votée par chapitre et par opération et présentée ci-après.

Le Conseil Municipal, Oui ce qui précède et après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la décision modificative de crédits N°2 du Budget Primitif 2025 dont le détail est présenté en annexe de la présente délibération.
- **PRECISE** que le budget est voté au niveau des chapitres pour la section d'investissement avec définition des opérations détaillées et au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement.

VOTE / POUR 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre**

Le Maire,


Paul SABATINO